Arrêté n° 427 / 2025
Portant délégation à Monsieur Albert Gastrin, Conseiller municipal, à l'effet de procéder à la célébration d'un mariage

Le Maire de la commune du Tampon ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 24 juin 2024,

Considérant que ni le Maire, ni les Adjoints, tous empêchés, ne pourront assurer la célébration du mariage du 18 juillet 2025 prévu à 13 heures 30 minutes à la mairie du centre-ville,

Considérant que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de la bonne administration communale,

Arrête

Article 1 Monsieur Albert Gastrin, Conseiller municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de procéder à la célébration du mariage de Madame Mégane Carron et de Monsieur Jean, Christopher Ampérépéré, prévu le vendredi 18 juillet 2025 à 13 heures 30 minutes à la mairie du centre-ville ;

Article 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

.../...

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

.../...

Article 3 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, notifiée à l'intéressé et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait au Tampon, le 1er juillet 2025

Le Maire



Patrice Thien-Ah-Koon

Le présent arrêté a été publié sur le site internet de la ville le : 11 juillet 2025

Notifié à l'intéressé le :